

# **ARRÊTÉ N° 32 SC/2017**

portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

## Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**VU** le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**VU** l'arrêté N° 16 - SC/2016 portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

**VU** l'arrêté N° 05- SC/2017 modifiant l'arrêté n°16.SC/2016 portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

**VU** l'arrêté N° 30 – SC/2017 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

# **ARRÊTE:**

**ARTICLE 1er :** Sont nommés en qualité de membres du Jury des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, les personnes figurant sur la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Présidence du jury est confiée à Monsieur Gilles TRILLES.

Est désigné comme remplaçant éventuel du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci, Monsieur Patrick BELLEGARDE.

**ARTICLE 3 :** En sus des membres du Jury mentionnés sur le tableau annexé, des correcteurs et/ou examinateurs seront désignés pour participer avec les membres du Jury, à la correction de l'épreuve écrite et aux interrogations orales.

1/3

**ARTICLE 4** : Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera :

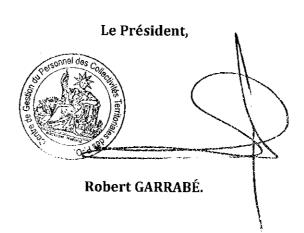
- transmise au représentant de l'Etat,

- transmise aux Centres de Gestion partenaires,

- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales

- et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 19 SEP. 2017



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de la publication. Transmis au Représentant de l'Etat.

#### Annexe

à l'arrêté N° 32 - SC/2017 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

### Collège des Élus

- Monsieur Gilles TRILLES Maire-Adjoint de CANOHES
- Monsieur Patrick BELLEGARDE Maire de PASSA
- Madame Agnès BLED Maire-Adjoint de TORREILLES
- Madame Marie-Pierre PONS Maire de CESSENON SUR ORB

#### Collège des Fonctionnaires

- Madame Audrey BEDOS Représentant, par tirage au sort à la CAP de la Catégorie « B »
- Monsieur Frédéric JUANOLA Représentant du C.N.F.P.T
- Madame Muriel BAISSET Attaché Territorial Principal Directrice Générale des Services SORÈDE
- Monsieur Jean-Paul LEBRUN Attaché principal Directeur Général des Services CABESTANY

### Collège des Personnalités qualifiées

- Madame Josette FABIANI Retraitée de la Fonction Publique Territoriale RIVESALTES
- Madame Elisabeth BERAUD Directrice Territoriale Directrice des Ressources Humaines CD.66 PERPIGNAN
- Monsieur Eric FRANCISCO Attaché Principal Directeur Général des Services PALAU DEL VIDRE
- Monsieur Edmond JORDA Attaché Principal Directeur Général des Services SAINTE MARIE LA MER

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales 6 Rue de l'Ange - BP 901 - 66901 Perpignan Cedex - Tél. 04.68.34.88.66 - Fax 04 68 34 87 24 E-mail <u>secgen@cdg66.fr</u> - www.cdg66.fr

3/3